



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à neuf heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc – Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

**Candidature à
l'appel à projets
« Elevage
Herbager du
Massif central »**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie
Mme G. LASFARGUE, conseillère régionale d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
Mme C. MARINHO, représentant de la Communauté de communes du Grand Figeac
M. M. LAVERDET, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque – Limogne
M. G. RAFFY, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. G. CROS, représentant de la Communauté de communes CAUVALDOR
M. D. BESSIERE, représentant de la Commune de Beauregard
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Blars
Mme A. TURLAIS, représentante de la Commune de Cabrerets
Mme A. LAFFERRERIE, représentante de la Commune de Cajarc
Mme S. RIVIERE, représentante de la Commune de Couzou
Mme S. TISON, représentante de la Commune de Lalbenque
M. C. PONS, maire de la Commune de Souломès

**DATE DE LA
CONVOCATION**
22 juillet 2022
**DATE
D'AFFICHAGE**
22 juillet 2026

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme G. LASFARGUES
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. MARINHO
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. G. CROS
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
Mme M. MICHAUX, maire de la Commune de Gramat donne pouvoir à Mme C. MARLAS
Mme Catherine PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon, donne pouvoir à M. D. BESSIERE
M. F. DESCREMPS, conseiller départemental du Lot
M. J-B JALLET, Maire de Rocamadour

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**
En exercice : 25
Présents : 16
Votants : 23
Voix : 41

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente rappelle que le Parc naturel régional des Causses du Quercy s'est donné pour mission de préserver et valoriser les prairies naturelles, patrimoine emblématique de son territoire ainsi que les systèmes d'élevage herbagers qui contribuent à leur entretien et à leur pérennité.

L'appel à projets « Élevage Herbager du Massif central 2026 » paru le 25 juin 2026 a pour ambition de soutenir l'innovation et la coopération en faveur de l'élevage herbager afin de renforcer sa résilience face aux enjeux économiques, climatiques et sociétaux.

Il vise notamment à :

- favoriser l'émergence de projets collectifs et multi-acteurs pour développer de nouvelles connaissances et solutions pour l'élevage herbager ;
- adapter et sécuriser les systèmes herbagers face au changement climatique en renforçant l'autonomie fourragère, la diversification des ressources et les pratiques de pâturage ;
- mieux reconnaître et valoriser les services environnementaux, économiques et territoriaux rendus par les prairies et les filières d'élevage herbager ;
- améliorer la qualité, la différenciation et la création de valeur des produits issus de l'herbe tout au long des filières ;
- renforcer l'attractivité des métiers et des territoires d'élevage en facilitant l'installation, la transmission, la qualité de vie au travail et l'image de la filière.

Ces objectifs s'inscrivent pleinement dans les orientations et les actions du Parc-Géoparc et constituent une opportunité de développer des actions complémentaires en faveur de la valorisation des produits de l'élevage et de la préservation des milieux prairiaux.

1- Présentation du projet

La candidature doit être mutli-territoriale. Dans ce cadre, les Parcs naturels régionaux du Massif central ont été sollicités. Un travail préparatoire a été engagé avec le Parc naturel régional du Morvan et le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, qui conduisent des actions comparables à celles du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Le programme d'action envisagé s'articule autour de quatre axes :

- le développement d'une filière de valorisation de la viande de brebis élevée à l'herbe ;
- la promotion des systèmes herbagers à travers leurs performances écologiques et la qualité de leurs productions, à travers la mise en place du concours général agricole des pratiques agroécologiques, catégorie prairies et parcours, sur le territoire du Parc-Géoparc ;
- la sensibilisation et la mobilisation des étudiants des formations agricoles sur les enjeux des systèmes herbagers (plus-value économique, environnementale et sociale), à travers la mise en place du concours des jeunes jurés des pratiques agroécologiques sur le territoire du Parc-Géoparc ;
- l'expérimentation et la structuration d'une filière de semences de prairies naturelles locales, à travers la capitalisation de l'expérience menée sur le territoire du Parc-Géoparc à destination des autres Parcs partenaires.

Pour le Parc naturel régional des Causses du Quercy, cette candidature permettrait plus particulièrement de mettre en œuvre deux actions structurantes :

- l'organisation pour la première fois sur le territoire du Concours général agricole des pratiques agroécologiques, catégorie « Prairies et parcours », ainsi que du Concours des jeunes jurés, en partenariat avec les établissements de formation agricole ;

- le développement de la valorisation de la viande de brebis élevée à l'herbe en mobilisant les acteurs de l'aval de la filière (restaurateurs, artisans des métiers de bouche, transformateurs, abatteurs, bouchers, etc.), grâce à un partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat et à la création d'outils de communication dédiés.

Ces actions seraient réalisées entre le 01/01/2027 et le 31/12/2028.

2- Financement

Le cout total du projet est estimé à 100 000 € répartis entre les 3 territoires.

Pour le Parc des Causses du Quercy, le programme d'action principalement programmé sur l'année 2028 serait d'un montant de 30 910 €. Il couvre 21 310 € d'ingénierie interne (4 jours en 2027, 70 jours en 2028 répartis entre les chargées de mission agriculture et agroécologie) et 9 600 € de prestations externes.

Si le dossier est validé, le financement du temps des agents du Parc ainsi que les prestations seront pris en charge à hauteur de 80% Le reste à charge pour le Syndicat mixte du Parc (20%) concernant ce projet est donc de 6 182 €.

Plan de financement			
Actions	Dépenses (€ TTC)	Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Ingénierie PNRCQ	21 310 €	Subvention	24 728 €
Prestation externes	9 600 €	Autofinancement 20%	6 182 €
TOTAL	30 910 €		30 910 €

Le Parc naturel régional du Morvan, chef de file, reversera les subventions au Syndicat mixte du Parc par le biais d'une convention.

Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide l'action ci-dessus, autorise la Présidente à répondre à cet appel à projets et à engager les partenariats nécessaires pour la mise en œuvre d'un plan d'action commun, à signer l'ensemble des documents administratifs et financiers nécessaires au montage de cette action.

**La Présidente
Catherine MARLAS**